

Demande en obtention d'une prime d'encouragement aux élèves

Année scolaire 2016/2017



Il est porté à la connaissance des élèves de l'enseignement post-primaire habitant la commune de Käerjeng, que le formulaire concernant l'allocation de la prime d'encouragement ci-joint peut être remis à l'accueil de la mairie ou au Service Enseignement (bureau 16 au rez-de-chaussée) **jusqu'au 13 octobre 2017 au plus tard.**

Calcul de la prime d'encouragement :

1. Pour les études post-primaires s'étalant sur 7 années scolaires ou plus, la prime d'encouragement d'un montant de 150 € est payable :
 - aux élèves ayant suivi avec succès le cycle inférieur (5^e / 9^e) des études secondaires ou secondaires techniques au Luxembourg ou à l'étranger ;
 - aux élèves ayant suivi avec succès le cycle moyen (3^e / 11^e) des études secondaires ou secondaires techniques au Luxembourg ou à l'étranger ;
 - aux élèves ayant suivi avec succès le cycle supérieur (1^{ère} / 13^e / diplôme de fin d'études) des études secondaires ou secondaires techniques au Luxembourg ou à l'étranger.

Pour les élèves qui suivent des études secondaires techniques, section des éducateurs, le cycle supérieur s'achève avec l'obtention du diplôme d'éducateur d'Etat. Ainsi, la prime d'encouragement est payable après la réussite de la 14^e et non pas après la 13^e.

2. Pour les études post-primaires s'étalant sur 6 années scolaires, la prime d'encouragement d'un montant de 150 € est payable :
 - aux élèves ayant suivi avec succès une 3^e année post-primaire ;
 - aux élèves ayant suivi avec succès une 5^e année post-primaire ;
 - aux élèves ayant suivi avec succès une 6^e année post-primaire (diplôme / certificat de fin d'études)

Pièces à fournir :

La demande doit être accompagnée soit :

- d'une copie du certificat de fin de cycle établi par l'établissement scolaire ;
- d'une copie des bulletins trimestriels ou semestriels attestant la réussite d'un cycle / d'une année scolaire ;
- d'une copie du certificat ou du diplôme de fin d'études ;
- ou de toute autre pièce attestant la réussite d'un cycle / d'une année scolaire.

Toute demande incomplète ou introduite après le délai imparti ne pourra être prise en considération.

Demande d'allocation d'une prime d'encouragement aux élèves

Année scolaire 2016/2017



DONNÉES DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom _____

Adresse _____

Matricule _____

N° de téléphone _____

Nom de l'établissement scolaire _____

Année réussie _____

DONNÉES BANCAIRES

N° compte IBAN LU _____

Code banque _____

Titulaire du compte _____

La demande doit être accompagnée soit :

- d'une copie du certificat de fin de cycle établi par l'établissement scolaire
- d'une copie des bulletins trimestriels ou semestriels attestant la réussite d'un cycle
- d'une copie du certificat/diplôme de fin d'études
- ou de toute autre pièce attestant la réussite d'un cycle.

Toute demande incomplète ou introduite après le 13 octobre 2017 ne pourra être prise en considération.